

LUPPÉ (JOSEPH-LOUIS, COMTE DE), député de 1877 à 1878, et de 1885 à 1889, né à Corbères (Basses-Pyrénées) le 7 septembre 1837, propriétaire dans son département où il s'occupait d'agriculture, fit partie du conseil général de 1871 à 1880. Aux élections législatives du 20 février 1876, il se présenta pour la première fois, comme candidat conservateur monarchiste, dans la 1^{re} circonscription de Pau où il n'obtint que 4,992 voix contre 6,920 à l'élu républicain M. Barthe. Il fut plus heureux après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, et, soutenu officiellement par le gouvernement, il fut proclamé, le 28 octobre 1877 au second tour de scrutin, député de la même circonscription avec 6,862 voix (13,343 votants, 16,450 inscrits), contre 6,419 au député sortant. Mais la majorité républicaine invalida l'élection, et M. de Luppé ne réunit plus, le 7 juillet 1878, que 5,805 voix, contre 6,574 à M. Barthe, élu. Inscrit sur la liste conservatrice des Basses-Pyrénées le 4 octobre 1885, M. de Luppé devint, dès le premier tour, député de ce département, le 4^e sur 5, avec 45,573 voix (86,573 votants et 106,345 inscrits). Il prit place sur les bancs de la droite, avec laquelle il vota : *contre* la loi sur l'enseignement primaire, *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* les divers ministères de la législature et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LUR-SALUCES (FERDINAND-EUGÈNE, COMTE DE), député de 1815 à 1816, et de 1824 à 1830, né à Paris le 22 octobre 1780, mort à Bordeaux (Gironde) le 28 mai 1867, était issu de la vieille famille de Lur, originaire de Franconie, dont la branche de Lur-Saluces, seule existante aujourd'hui, a pour tige Pierre II de Lur qui vivait au x^e siècle. Quatrième fils de Claude Henry-Hercule de Lur-Saluces, qui périt sur l'échafaud en 1793, Ferdinand-Eugène contribua en 1814 et 1815 au mouvement royaliste de Bordeaux. Nommé chef d'escadron au 3^e hussards, il quitta ce régiment en 1820, pour entrer comme officier supérieur dans les gardes du corps. Élu député de la Gironde, au grand collège, le 22 août 1815, il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Plus tard, le 25 février 1824, il revint au Palais-Bourbon comme député du 5^e arrondissement de la Gironde (La Réole), élu par 173 voix (270 votants, 333 inscrits), contre 48 à M. du Hamel. Il reprit alors sa place parmi les plus zélés royalistes de la Chambre, mais son état de santé le tint souvent éloigné des séances. Réélu, le 17 novembre 1827, par 124 voix (201 votants), contre 54 à M. J. Bosc, il fut secrétaire de la Chambre en 1828, et, en 1829, fut porté par 75 voix sur la liste de présentation au roi pour la présidence. Le comte de Lur-Saluces obtint encore le renouvellement de son mandat le 25 juin 1830, avec 133 voix (233 votants), contre 99 à M. Elie Gautier. Mais il s'en démit aussitôt après la révolution de 1830 par la lettre suivante :

« Paris, 23 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Au moment d'être privé par la force d'un mandat dont je ne me déments point, que je tiens de la confiance de mes compatriotes, je

me dois d'établir mes principes d'une manière nette.

« La Chambre est violemment sortie de toute règle en intervertissant l'ordre de successibilité au trône. Elle répond devant la France de tous les malheurs qui en résulteront. En ma qualité de député, je proteste contre un acte dont le moindre vice est l'illégalité et m'abstiens de voter, me refusant à un serment qui, selon ma conscience, est un parjure.

« Veuillez, monsieur le Président, communiquer une lettre à la Chambre et la faire insérer au procès-verbal de la séance.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le comte E. de LUR-SALUCES. »

Son refus de serment le priva de sa solde de colonel en disponibilité. A la Chambre, M. de Lur-Saluces fut remplacé, le 28 octobre 1830, par M. Galos.

LUR-SALUCES (LOUIS-ALEXANDRE-EUGÈNE, COMTE DE), député de 1820 à 1824, frère du précédent, et second fils de Claude-Henry-Hercule de Lur-Saluces, né à Paris le 30 août 1774, mort à Bordeaux (Gironde) le 25 avril 1842, émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 sous les ordres du maréchal de Broglie. Après le licenciement de l'armée des princes, il résida en Angleterre, puis en Espagne où il devint capitaine au régiment de Bourbon-Cavalerie, et rentra en France en 1804. Ardent royaliste, il déploya le drapeau blanc à l'Hôtel de Ville de Bordeaux le 12 mars 1814, et, le lendemain, fit partie du conseil du duc d'Angoulême. Commissaire du roi dans la Gironde pendant les Cent-Jours, promu, à la seconde Restauration, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 13 novembre 1820, député de la Gironde, au grand collège, par 364 voix (582 votants, 660 inscrits). Il siégea à droite et vota, jusqu'en 1824, avec les royalistes les plus accentués.

LUR-SALUCES (BERTHERAUD-ROMAIN, COMTE DE), pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 19 août 1810, mort au château de Filhot, près Saint-Mariens (Gironde) le 7 mai 1867, n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut nommé, par M. de Villèle, le 5 novembre 1827, membre de la Chambre des pairs, sans avoir encore l'âge requis pour y siéger. Entré à l'École de Saint-Cyr en 1829, il refusa le serment au gouvernement de Louis-Philippe, et renonça par là même au droit d'entrer à la Chambre haute.

LUR-SALUCES (THOMAS-JOSEPH-HENRY, COMTE DE), député de 1876 à 1879, et membre du Sénat, né à la Réole (Gironde) le 11 décembre 1808, fils du comte Ferdinand-Eugène de Lur-Saluces (*V. p. haut*), suivit d'abord la carrière militaire, entra à Saumur en 1825, et fut nommé sous-lieutenant au 14^e chasseurs en 1829. Démissionnaire le 10 septembre 1831, il tenta une première fois, sous Louis-Philippe, d'aborder la carrière politique en se présentant, le 1^{er} août 1846, à la députation dans le 9^e collège de la Gironde (La Réole) : il y obtint 206 voix contre 214 à l'élu, M. Mazet. Maire de Preignac de 1838 à 1841, membre du conseil municipal de Bordeaux de 1841 à 1846, chef d'escadron de l'artillerie de la garde nationale de Bordeaux en 1848, membre du conseil général de la Gironde pour le canton de Podensac (1860-1874), il fit, sous l'Empire, de l'opposition au gouvernement dans le conseil général, et se présenta, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indé-

pendant au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Gironde, où il réunit 5,982 voix, contre 18,651 à l'élu officiel, M. Emile Péreire; puis, le 24 mai 1839, dans la 6^e circonscription du même département qui lui donna 5,305 voix, contre 19,037 à l'élu officiel, M. Jérôme David. Rallié au gouvernement républicain, M. de Lur-Saluces, qui est un des grands propriétaires de la Gironde, avait déclaré en 1874 se retirer de la vie publique, en donnant sa démission de conseiller général, lorsque les républicains de la 4^e circonscription de Bordeaux le déterminèrent à accepter la candidature, le 20 février 1876: il fut élu député par 10,917 voix (20,211 votants et 27,334 inscrits), contre 9,311 à M. de Carayon-Latour, légitimiste, représentant sortant. M. de Lur-Saluces siégea à gauche et fut des 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, au second tour de scrutin, le 18 octobre 1877, par 12,519 voix (23,105 votants, 28,454 inscrits), contre 6,945 à M. de Carayon-Latour et 3,551 à M. Gras, bonapartiste, il reprit sa place dans la majorité, soutint le ministère Dufaure, et, le 5 janvier 1879, quitta le Palais-Bourbon pour le Luxembourg, étant devenu sénateur de la Gironde, par 347 voix sur 667 votants. Il se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine de la Chambre haute, et vota pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour la modification du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour les ministères de gauche qui se succédaient au pouvoir. Réélu sénateur, le 5 janvier 1888, par 700 voix sur 1,262 votants, il se prononça pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LUR-SALUCES (AMÉDÉE-EGGÈNE, MARQUIS DE), représentant en 1871, né au château de Commarin (Côte-d'Or) le 5 juillet 1839, entra à l'École de Saint-Cyr en 1863, devint sous-lieutenant au 7^e lanciers et donna sa démission en 1867. Conseiller général de la Gironde pour le canton de Langon en 1870, il fut nommé (décembre) commandant du 3^e bataillon des mobilisés de Bazas. D'opinions légitimistes, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 14, par 99,457 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits). Il prit place à droite et vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre l'amendement Wallon et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Lur-Saluces ne se représenta que le 21 août 1881, à Bazas, où il échoua avec 6,204 voix, contre 7,085 à l'élu, M. Laroze; il ne fut pas plus heureux aux élections du 4 octobre 1885; porté sur la liste conservatrice de la Gironde, il échoua avec 72,385 voix sur 162,286 votants. Après la mort de M. J. de Carayon-Latour, il a été appelé à la direction du parti royaliste dans la Gironde.

LURO (BERTRAND-VICTOR-ONÉSIME), représentant en 1871, membre du Sénat, né à Villecomtal (Gers) le 17 octobre 1823, fit ses études à Auch, son droit à Paris, et prit une part assez active aux événements de 1848, dans les rangs de la démocratie. En 1849, il échoua comme candidat à l'Assemblée législative, bien qu'il

eût vivement attaqué le parti socialiste et les doctrines de Louis Blanc. Peu après, il prit la charge de M. Pascalis comme avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation; ayant eu à défendre les pourvois des condamnés du coup d'Etat du 2 décembre, il plaida l'incompétence des conseils de guerre. Sorti du barreau en 1866, il se retira dans le Gers où il devint conseiller général du canton de Miélan. Elu, le 8 février 1871, représentant du Gers à l'Assemblée nationale le 4^e sur 6, par 58,739 voix (74,830 votants, 98,233 inscrits), il siégea au centre droit, fit partie du groupe Laveygne, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, (en congé lors du scrutin sur la démission de Thiers), pour le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Ces derniers votes le firent inscrire sur la liste des gauches, lors de l'élection des sénateurs inamovibles, et, le 13 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, au 4^e tour de scrutin, le 39^e sur 75, avec 317 voix (689 votants). Il vota le plus souvent avec le parti républicain et repoussa, le 23 juin 1877, la demande de dissolution de la Chambre présentée par le cabinet du 16 mai. L'année précédente, il avait été renommé conseiller général du Gers. M. Luro a soutenu depuis lors, à la Chambre haute, la politique des ministères républicains; il s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. On a de M. Luro: *Du travail et de l'organisation des industries dans la liberté* (1848), *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la renaissance* (conférence faite à Pau en 1866), et des articles dans les journaux du Gers.

LUSIGNAN (ARMAND-JEAN-JACQUES DU LAU, MARQUIS DE), député en 1789, né au château de Xaintraillles (Lot-et-Garonne) en 1725, mort à Paris le 19 septembre 1793, se rattachait à la vieille famille des Xaintraillles et était le fils aîné d'Armand-Joseph de Lusignan, et de Gabrielle de Montesquieu. Il servit d'abord dans les mousquetaires de la garde du roi, 2^e compagnie, jusqu'en 1756. L'année d'après, il entra, comme capitaine, au régiment de Berry-cavalerie; en 1759, dans celui de Lusignan, et, en 1761, dans Royal-Roussillon. En 1764, il fut fait mestre de camp de cavalerie, et en 1780, brigadier des armées du roi. Il était, de plus, chevalier de Saint-Louis. Elu (mars 1789) député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Condom, il se montra, par la déclaration suivante, opposé au vote par tête: « Le soussigné, député de la sénéchaussée du Condomois, déclare que lui étant enjoint par les instructions de ne délibérer que par ordre, il ne pourra prendre part aux délibérations de la présente assemblée des Etats-Généraux jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs de ses commettants et a demandé acte de la présente déclaration.

« A Versailles, en Etats-Généraux, le 30 juin 1789.

« LE MARQUIS DE LUSIGNAN,
« député du Condomois. »

Une légende d'une gravure du temps donne au marquis de Lusignan un rôle assez actif dans la démolition de la Bastille: « Le ven-

apud, 17 juillet 1789, jour à jamais mémorable par l'auguste confiance de Louis XVI envers sa bonne ville de Paris, MM. les députés de la noblesse, au nombre desquels était M. le marquis de Lusignan, se transportèrent sur les Plâtes-Formes de la Bastille dont on avait déjà démoli les Créniaux des tours et les petites cahuttées des terrasses. Ces généreux citoyens soulevèrent eux-mêmes plusieurs pierres, et, secondés par les ouvriers, ils les jetèrent dans les décombres, en invitant le peuple français à continuer le démolition de cette horrible prison. » Cet enthousiasme dura peu. M. de Lusignan protesta dans l'Assemblée contre la suppression de la noblesse héréditaire (séance du 8 août 1791), déclara adhérer sur ce point à l'opinion de M. d'Harambure, et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre. Il mourut à Paris, sans avoir émigré, le 19 septembre 1793. Il avait épousé Marie-Madeleine de Galabert d'Aumont, veuve de M. de Pugot, président à mortier au parlement de Toulouse et fille de Jean-Samuel de Galabert, procureur général à la cour des aides de Montauban.

LUSIGNAN (ARMAND-FRANÇOIS-MAXIMILIEN, DE LAU, MARQUIS DE), député de 1831 à 1839 et pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 30 août 1783, mort à Paris le 5 avril 1844, fils du précédent, servit, dans les guerres du premier Empire, comme aide-de-camp du maréchal d'Albuféra, qui le chargea d'une mission de confiance auprès de Napoléon I^{er}, pendant que l'empereur se battait en Champagne contre l'Europe coalisée. Commandeur de la Légion d'honneur, propriétaire à Nérac, M. de Lusignan fut élu, après la révolution de juillet, le 5 juillet 1831, député de cet arrondissement (le 4^e collège de Lot-et-Garonne), par 154 voix (304 votants et 459 inscrits), contre 144 au comte de Digeon. Il vota quelquefois avec l'opposition constitutionnelle, fut réélu, le 21 juin 1834, par 181 voix (284 votants, 446 inscrits), contre 98 au comte de Digeon, puis, le 4 novembre 1837, par 277 voix (384 votants, 498 inscrits), et, le 2 mars 1839, par 282 voix (377 votants, 502 inscrits). Il fut appelé, par une ordonnance du 7 novembre 1839, à siéger dans la Chambre des pairs, où il soutint la monarchie constitutionnelle jusqu'en 1844, date de son décès. Conseiller général de Lot-et-Garonne.

LUSSY (AUGUSTE-CHARLES-BERNARD-FRANÇOIS-XAVIER DE), député de 1827 à 1830, né à Maubouguet (Hautes-Pyrénées) le 19 novembre 1784, mort à Pau (Hautes-Pyrénées) le 15 mars 1860, d'une vieille famille du Bigorre, fit ses études à Sorèze, puis entra dans la magistrature et devint avocat général près la cour royale de Pau. Le 17 novembre 1827, le grand collège des Hautes-Pyrénées l'élut député par 72 voix sur 140 votants et 169 inscrits. M. de Lussy prit place à droite et soutint de ses votes le gouvernement de Charles X et la politique du cabinet Polignac. Réélu, le 23 juin 1830, par 72 voix (142 votants, 153 inscrits), il donna sa démission pour ne pas prêter le serment à Louis-Philippe et fut remplacé, comme député, par M. Ditrans. Il quitta en même temps la magistrature.

LUYNES (DUC DE). — Voy. ALBERT.

LUXEMBOURG (DUC DE). — Voy. MONTMORENCY.

LUZE DE LÉTANG (PIERRE DE), député en

1789, né à Contras (Gironde) le 25 mars 1731, mort à une date inconnue, appartenait à la branche catholique d'une vieille famille de Guienne, dans la branche protestante, après s'être fixée en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes, revint à Bordeaux après la Révolution. Notaire à Contras, il fut élu, le 8 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume, et vota obscurément avec la majorité.

LUZERNE (CÉSAR-HENRI, COMTE DE LA), ministre, né à Paris le 23 février 1737, mort à Bernau, près Wels (Autriche) le 24 mars 1799, « fils de César-Antoine de la Luzerne et de Marie-Elisabeth de Lamoignon-Blancmesnil », et neveu de Malesherbes par sa mère, suivit la carrière des armes, fit la guerre de Sept ans, et devint lieutenant général des armées du roi. Nommé, en 1786, gouverneur des Îles-sous-le-Vent, il fut appelé au ministère de la Marine le 24 décembre 1787. Le 12 juillet suivant, il donna sa démission comme les autres ministres, et ne la reprit que sur l'ordre formel de Louis XVI. Durant son ministère, M. de la Luzerne fut en butte aux plus violentes attaques. M. de Gouy d'Arcy l'accusa de causer la ruine et la perte des colonies, et M. de Menou, rapporteur du comité, lui imputa les troubles qui avaient éclaté à Brest parmi les équipages de la flotte; il proposa même à l'assemblée de faire décréter que le ministre de la Marine avait perdu la confiance de la nation. M. de la Luzerne s'occupa cependant d'augmenter la flotte et de surveiller l'armement de Toulon. Mais, se sentant impuissant devant des attaques réitérées, il donna sa démission (23 octobre 1790), et, en septembre 1791, partit pour voir son frère, ancien ambassadeur de France à Londres, qui était malade à Southampton, et pour recevoir son dernier soupir (14 septembre). Le règlement des affaires de son frère l'ayant retenu quelque temps en Angleterre avec sa femme et ses deux filles, il fut porté comme émigré. Craignant alors de revenir en France, il se retira en Autriche, où il mourut. M. de la Luzerne était un lettré. On lui doit une traduction de la *Retraite des dix mille* de Xénophon, parue à Paris en 1786, et la *Constitution des Athéniens*, parue à Londres en 1793.

LUZERNE (CÉSAR-GUILLAUME, DUC DE LA), député en 1789 et pair de France, né à Paris le 7 juillet 1738, mort à Paris le 22 juin 1821, petit-fils par sa mère de M. de Lamoignon-Malesherbes, fit ses études au collège de Navarre, entra dans les ordres et fut nommé vicaire général de l'évêque de Narbonne. Agent général du clergé en 1765, évêque de Langres en 1770, il prononça, à Notre-Dame, en 1774, l'oraison funèbre de Louis XV. Membre de l'assemblée des notables en 1787, il fut élu député du clergé aux États-Généraux, le 27 mars 1789, par le bailliage de Langres. Dans un mandement du mois de janvier précédent, il avait offert de consacrer la moitié de son revenu au soulagement de l'Etat. Le 11 mai, il fit distribuer aux députés du clergé un *Mémoire* demandant la permanence de la distinction des trois ordres par l'établissement de deux Chambres. Mirabeau réfuta vivement cette idée de Chambre haute et de Chambre basse, la première étant une menace ou une défense contre la seconde. Battu sur ce point, M. de la Luzerne demanda d'accorder 300 d'.

putés de plus à la noblesse et autant au clergé. Cette proposition ne fut pas mieux accueillie, et Mirabeau la combattit encore dans ses *Lettres à mes committants*. M. de la Luzerne présida l'assemblée en août 1789; mais, attaché aux privilèges de son ordre, il se retira dans son diocèse après les événements des 5 et 6 octobre. Malade et fort troublé de tout ce qu'il prévoyait, il envoya sa démission le 2 décembre 1789, par la lettre suivante :

« Clairvaux, le 2 décembre 1789.

« Monsieur le président, retenu depuis six semaines par une maladie douloureuse, affaibli par la violence de mes maux, incertain de leur terme, perdant l'espérance d'être de longtemps en état d'aller reprendre mes fonctions, je me détermine enfin avec une peine bien sensible à me démettre de la commission aux Etats-Généraux qui m'avait été donnée par le bailliage de Langres; je vous supplie de présenter à l'Assemblée nationale mes regrets bien vifs de ne pouvoir plus coopérer à ses travaux et ma respectueuse reconnaissance des bontés dont elle m'a honoré.

« Je suis avec respect, Monsieur le président, votre très humble et obéissant serviteur,

† L'EV. DUC DE LANGRES. »

Quelque temps après, il émigra, alla en Suisse, puis en Italie et se fixa à Venise. Là, en visitant et en soignant les prisonniers de guerre français dans les hôpitaux, il contracta le typhus et faillit en mourir. Revenu en France en 1800, il donna, au Concordat, sa démission d'évêque de Langres, se consacra à l'étude et à la retraite et prêcha plusieurs fois avec un grand succès. A la première Restauration, Louis XVIII l'appela auprès de lui, le nomma pair de France le 4 juin 1814, lui restitua, au retour de Gand, son titre de duc et son évêché, et obtint pour lui le chapeau de cardinal le 28 juillet 1817. M. de la Luzerne a publié un grand nombre de discours et d'ouvrages dont les plus importants sont : *Oraison funèbre de Charles-Emanuel III, roi de Sardaigne* (1773); *Oraison funèbre de Louis XV* (1774); *Dissertation sur la liberté de l'homme* (1808); *Dissertation sur les églises catholique et protestante* (1816); *Sur la différence de la Constitution française et de la Constitution anglaise* (1816); *Explication des Ecangiles* (1816). On lui doit aussi des brochures politiques de circonstance et quelques articles de journaux.

LUZIGNEM (HUGUES-THIBAUT-HENRI-JACQUES, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 22 décembre 1749, mort à Paris le 10 février 1814, appartenait aux armées du roi, et était colonel de Flandres-Infanterie, lorsqu'il fut élu, le 16 mai 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Il ne se montra pas l'adversaire systématique des idées nouvelles, se réunit au tiers-état, et opina avec les partisans d'une monarchie constitutionnelle. Le 19 mai 1790, il fut promu maréchal de camp. Appelé en Angleterre pour ses affaires, il partit le 10 juillet 1792, avec un passeport de la municipalité de Paris. De retour le 17 octobre, il se fixa à Abbeville. Inscrit pendant son absence sur la liste des émigrés de Paris, il dut s'expatrier pour éviter les conséquences de la loi du 23 octobre 1793. Il demanda sa radiation au ministre de la po-

lice le 12 février 1800, l'obtint, et revint à Paris où il vécut dans la retraite.

LUZINES (LOUIS-XAVIER DE), député de 1815 à 1820, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 15 novembre 1768, mort le 5 juillet 1827. Fils de Claude Deluzines (*sic*), ancien officier du régiment du Vexin, écuyer, valet de chambre du roi et commis de la marine, et d'Anne-Marguerite Gillet, était propriétaire à Pairie-le-Sec (Vienne). Elu, le 22 août 1815, député de la Vienne, au grand collège, par 103 voix (193 votants, 246 inscrits), il appartenait à la majorité de la Chambre introuvable. Rélu, le 4 octobre 1816, par 118 voix (198 votants, 239 inscrits), il prit place au côté droit (première section), et vota constamment avec les royalistes. Lors de la discussion du budget 1816-1817, il demanda qu'il fût fixé un *maximum* de 3 ou 400 francs au-dessous duquel les communes pussent voter sur les dépenses qui leur sont nécessaires. Il rentra dans la vie privée en 1820.

LUZY-PELISSAC (LOUIS-HENRI-FRANÇOIS, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, sénateur du second empire, né à Miribel (Drôme) le 13 août 1797, mort à Roybon (Isère) le 24 mai 1869, entra dans l'armée sous la Restauration. Parvenu au grade de colonel au 7^e régiment d'infanterie légère le 14 avril 1841, il prit part à quelques expéditions en Kabylie. Général de brigade le 10 juillet 1848, il commanda d'abord une brigade à l'armée des Alpes, puis fut mis à la tête de la subdivision de Constantine. Général de division le 26 janvier 1854, il était à la tête d'une division à Lyon quand il fut désigné, lors de la campagne d'Italie, pour faire partie du 4^e corps d'armée; il s'y distingua particulièrement à Solferino et fut promu, le lendemain, grand-officier de la Légion d'honneur (25 juin 1859). Devenu ensuite membre du comité consultatif d'infanterie, il fut admis dans le cadre de réserve en 1862. Conseiller général du canton de Romans, il fut élu, le 31 mai 1863, député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, parla 2^e circonscription de la Drôme, avec 18,314 voix (18,524 votants 30,840 inscrits). Il ne s'y fit pas remarquer, et fut nommé sénateur le 6 mai 1869. Quelques jours plus tard, il fut subitement emporté par une attaque d'apoplexie.

LYAUTEY (HUBERT-JOSEPH), sénateur du second empire, né à Villefaux (Haute-Saône) le 13 juillet 1789, mort à Paris le 26 décembre 1867, entra à l'Ecole polytechnique en 1806, puis à l'Ecole de Metz en 1807, en sortit lieutenant au 5^e d'artillerie à cheval, fit en cette qualité la campagne de 1809, se distingua à Wagram, fut ensuite envoyé en Espagne, et, au moment de la guerre de Russie, passa dans l'artillerie de la garde. Fait chevalier de la Légion d'honneur à Moscou, il conquit le grade de chef d'escadron pendant la campagne de Saxe et, en 1814, se battit à Montereau. Il conserva son grade sous la Restauration; lieutenant-colonel en 1823, il prit part à la guerre d'Espagne comme directeur des ponts; attaché à l'état-major de la garde royale, puis directeur du matériel de l'artillerie, il fut promu colonel, le 11 août 1830, et envoyé comme directeur à Brest. Officier de la Légion d'honneur peu de temps après et commandant du 12^e régiment d'artillerie, maréchal de camp le 16 novembre 1840, il alla en Algérie comme commandant général de l'artillerie, fit les campagnes de 1841 et 1842, et, à son retour, devint

directeur de l'école de Vincennes, de 1843 à 1844. A la même époque, il entra au comité d'artillerie. Promu général de division le 12 juillet 1848, il fut placé dans le cadre de réserve en 1854, et nommé sénateur le 19 juin de la même année. Grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 26 décembre 1852.

LYLE-TAULANNE (EDOUARD-HONORÉ, MARQUIS DE), député de 1821 à 1830, né à Grasse (Var) le 18 septembre 1779, mort au château de Taulanne (Basses-Alpes) le 18 août 1858, propriétaire à Grasse, d'opinions royalistes, fut nommé, sous la Restauration, maire de la Martre, et élu, le 2^e octobre 1821, député du Var, au grand collège, par 112 voix (119 votants, 155 inscrits). Il siégea à droite, soutint le ministère Villele, et fut réélu, le 6 mars 1824, avec 67 voix (106 votants), puis, le 24 novembre 1827, avec 76 voix (95 votants, 147 inscrits). « On assure qu'il est député, écrivait un biographe, et qu'il vote en faveur des ministres. Nous disons *on assure*, parce que le public n'en sait rien. Cependant il est certain que M. de Lyle-Taulanne remplit bien légalement toutes les conditions de sa place; il se lève et il s'assied; il répond quand on fait l'appel nominal, il va porter sa boule dans l'urne quand on vote au scrutin; il regarde quelquefois au banc des ministres, et il va dîner quand cinq heures sonnent. » M. de Lyle-Taulanne approuva les actes du cabinet Polignac et ne fut pas des 221. Il obtint encore sa réélection, le 3 juillet 1830, par 83 voix (100 votants, 175 inscrits), mais il refusa de reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe et donna sa démission de député par la lettre suivante :

« 11 septembre 1830.

« Monsieur le Président,

« La nature du mandat que j'ai reçu ne me permet pas de participer aux délibérations de la Chambre. Je la prie de recevoir ma démission des fonctions qui m'avaient été confiées.

« Je me permettrai d'ajouter les vœux que je ne cesserai de former pour le bonheur et la gloire de la France.

« LYLE TAULANNE. »

Il fut remplacé, le 28 octobre 1830, par M. Aubernon.

LYNCH (THOMAS-MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bordeaux (Gironde) le 6 mai 1754, mort à Bordeaux le 13 août 1840, frère cadet du suivant, servit dans les chevau-légers de la maison du roi, et, lors du licenciement de ce corps, se retira à la campagne où il s'occupa de littérature et d'agriculture. Le 23 germinal an VI, les électeurs de la Gironde l'élevèrent député au Conseil des Cinq-Cents par 258 voix sur 324 votants. Il vota silencieusement avec le parti royaliste et fut exclu du Conseil au 18 fructidor. Il passa alors en Angleterre et ne rentra en France qu'au moment du Consulat. Nommé, le 1^{er} thermidor an VIII, conseiller général de la Gironde, il reprit ses travaux agricoles, et mourut à 86 ans.

LYNCH (JEAN-BAPTISTE, COMTE), pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 3 juin 1749, mort à Donzac (Gironde) le 15 août 1835, « fils de messire Thomas Lynch, écuyer, et de dame Pétronille Drouillard, » appartenait à une très ancienne famille catholique de Galway (Irlande) réfugiée à Bordeaux au milieu du XVII^e siècle par suite de persécution. Thomas Lynch, son

père, obtint de Louis XV des lettres de naturalisation et des lettres de reconnaissance de noblesse en 1755. Reçu conseiller au parlement de Bordeaux en 1771, Jean-Baptiste Lynch épousa, en 1776, la fille du premier président, Mlle Le Berthon, et devint ensuite président aux enquêtes. Ses opinions royalistes le firent emprisonner sous la Terreur; ses biens furent séquestrés. Mis en liberté après la chute de Robespierre, il refusa d'être, dans la Gironde, candidat au Conseil des Cinq-Cents, et accepta du gouvernement consulaire le titre de conseiller général de son département. L'empereur le nomma maire de Bordeaux en 1808, et le créa (2 octobre 1810) comte de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur. Toujours attaché à la famille des Bourbons, le comte Lynch eut à Paris, en 1813, des conférences secrètes avec l'agent de Louis XVIII, Taffard de Saint-Germain, et, lorsque les troupes anglaises s'approchèrent de Bordeaux, en mars 1814, il jeta son écharpe tricolore, prit une écharpe blanche, et ouvrit la ville au maréchal Beresford, au cri de : Vive le Roi! Le 12, dans une proclamation restée célèbre, il disait : « Ce n'est pas pour assujettir nos contrées à une domination étrangère que les Anglais, les Espagnols et les Portugais y apparaissent. Ils se sont réunis dans le Midi, comme d'autres peuples au Nord, pour détruire le fleau des nations et le remplacer par un monarque père du peuple. » Le même jour, le duc d'Angoulême entra à Bordeaux. Lorsque Louis XVIII fut de retour aux Tuileries, il y reçut le comte Lynch avec faveur et le nomma grand-croix de la Légion d'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, Lynch reconduisit à Pauillac, à bord du sloop anglais le *Wanderer*, la duchesse d'Angoulême, puis il s'embarqua lui-même et passa en Angleterre. Il rentra à la seconde Restauration, fut nommé pair de France le 17 septembre 1815, et, en même temps, maire honoraire de Bordeaux. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et soutint la politique ministérielle. Sans donner sa démission de pair à la révolution de 1830, il se retira dans sa terre de Donzac en Médoc, ne parut à la Chambre des pairs que lors du procès des ministres de Charles X, et fut l'un des trois pairs qui se prononcèrent en leur faveur. Il mourut, comme son frère, à 86 ans. On a de lui : *Correspondance au sujet des événements qui ont eu lieu à Bordeaux, dans le mois de mars 1814* (août 1814); — *Simple vœu* (1831); — *Quelques considérations politiques* (1833), dans lesquelles on lit : « Louis-Philippe donnerait, par une généreuse abdication, l'exemple d'un désintéressement si sublime, qu'il en imposerait à cette multitude de prétentions qui désolent la France depuis quarante ans. »

LYNDEN VAN LUNENBERG (JEAN-HAN-DRICK, BARON), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Utrecht (Hollande) le 20 septembre 1765, mort à Utrecht le 10 janvier 1854, issu d'une ancienne famille noble de la province de Gueldre, fut fait par Napoléon 1^{er} commandeur de la Légion d'honneur et, le 19 février 1811, député du Zuyderzée au Corps législatif impérial, où il siégea jusqu'en 1814.

LYON (LAURENT-MARC-ANTOINE, MARQUIS DU), député de 1822 à 1828, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 26 juillet 1762, mort à Paris le 21 juillet 1828, entra très jeune au service, et devint officier aux gardes-françaises le 26 avril 1778. Pendant la Révolution, il se

tint à l'écart et ne parut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire. Maire de Campet (messidor an VIII), puis de Mont-de-Marsan (janvier 1808), conseiller d'arrondissement et conseiller général des Landes, il fut fait chevalier de Saint-Louis à la Restauration, et entra dans l'administration, comme conseiller de préfecture des Landes. Successivement élu député du 1^{er} arrondissement électoral de ce département (Mont-de-Marsan), le 13 novembre 1822, par 137 voix (218 votants, 287 inscrits), contre 41 au général Lamarque et 37 à M. Poyféré de Cère; le 25 février 1824, par 162 voix (190 votants, 297 inscrits), contre 23 au général Lamarque; le 17 novembre 1827, par 105 voix (175 votants, 255 inscrits), contre 65 au général Lamarque, il siégea au centre, fut compte au nombre des amis du duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, et ne prit la parole que pour lire un rapport sur un projet de loi tendant à aliéner divers terrains de Paris destinés à la construction de nouvelles casernes. M. de Lyon mourut en juillet 1828, et fut remplacé, le 12 décembre suivant, par le général Lamarque.

LYONNAIS (ANDRÉ), député de 1885 à 1889, né au Creusot (Saône-et-Loire) le 30 avril 1812, entra dès l'âge de treize ans à l'usine du Creusot, où il occupa plus tard les fonctions de chef de comptabilité des approvisionnements généraux et ensuite des aciéries. En 1873, il quitta le Creusot pour aller au Havre, en qualité de chef comptable de la Société anonyme des constructions navales, et ce fut à partir de cette époque qu'il commença à s'occuper des questions ouvrières. Il organisa un certain nombre de chambres, et eut un rôle important dans les travaux du Congrès ouvrier du Havre en 1880. Se séparant nettement des collectivistes et des révolutionnaires, M. A. Lyonnais se montra, dans ses rapports et dans ses discours, le partisan de la politique de transactions recommandée par Gambetta, et fut très vivement attaqué, depuis lors, par le parti intransigeant et socialiste qui lui reprocha notamment ses relations étroites avec le ministère de l'Intérieur (bureau des sociétés professionnelles). Conseiller municipal du Havre depuis 1877, M. Lyonnais vint s'établir à Paris en 1881, et fut comptable-caissier d'une grande maison de tapisserie. Il fit, aux élections

générales du 21 août de cette année, une tentative infructueuse comme candidat « républicain progressiste » dans le 17^e arrondissement de Paris, où il n'obtint qu'un très petit nombre de voix. Il avait donné une série de conférences à la salle Lévis et à l'Élysée-Montmartre sur l'organisation ouvrière, et avait publié diverses brochures de propagande, lorsque, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, il fut élu député de ce département, le 12^e et dernier, par 76,877 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). M. Lyonnais siégea à l'Union républicaine, prit quelquefois la parole sur des questions économiques, attaqua (mars 1887) le projet de surtaxe sur les céréales, fit (juin suivant) l'apologie du service de trois ans, et vota avec la majorité pour les ministères Rouvier et Tirard; à la fin de la législature, il s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LYOTTIER (GASPARD) représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 7 septembre 1756, mort à Paris le 16 avril 1831. « fils de Jean Lyottier, sculpteur, et de Marie-Marguerite Deligny, » était propriétaire à Piscop (Seine-et-Oise). Le 11 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de Seine-et-Oise, avec 45 voix (82 votants, 226 inscrits). Il n'eut qu'un rôle parlementaire peu important qui prit fin avec la législature.

LYS (PARFAIT-HONORÉ), député en 1834, né à Clarbec (Calvados) le 11 mai 1794, mort à une date inconnue, étudia le droit, fut reçu avocat et se fixa à Bernay, dont il devint maire. Élu, le 2 mars 1834, député de cette circonscription (la 4^e de l'Eure), par 132 voix sur 255 votants et 363 inscrits, contre 113 à M. Le Prévost, en remplacement de Dupont de l'Eure démissionnaire, il siégea dans la majorité, mais pour peu de temps, car il n'obtint pas sa réélection au renouvellement général de la même année, et fut remplacé par M. Le Prévost. Chevalier de la Légion d'honneur.

M

MAC-CARTHY (DENIS-CHARLES-JEAN-MARIE DE), député de 1815 à 1820, né au Cap-Français (Saint-Domingue) le 17 avril 1757, mort à une date inconnue, issu d'une famille irlandaise, servit dans les armées du roi comme capitaine de dragons, et devint, sous la Restauration, conseiller général de la Charente-Inférieure. Le 22 août 1815, il fut élu député de ce département (grand-collège), par 115 voix (149 votants, 296 inscrits), siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, obtint sa réélection le 4 octobre 1816, avec 87 voix (165 votants, 279 inscrits), reprit sa place au côté droit (seconde section) et quitta la vie parlementaire en 1820.

MAC-CARTHY-LÉVIGNAC (ROBERT-JOSEPH, COMTE DE), député de 1816 à 1820, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 30 juin 1770, mort à Lyon (Rhône) le 11 juillet 1827, « fils de Justin Mac-Carthy de Springhouse, originaire d'Irlande, maintenu dans la noblesse de nom et d'armes par arrêt du conseil d'Etat du roi du 4 août 1769, et de dame Marie Winefrède de Tint, » suivit la carrière militaire, émigra en 1791, et fit plusieurs campagnes à l'armée des princes en qualité d'aide de camp du prince de Condé. Il ne rentra en France qu'à la Restauration, et fut nommé, le 4 juin 1814, maréchal de camp de cavalerie. Élu, le 4 octobre 1816, député du collège de département de

la Drôme, par 66 voix (115 votants, 177 inscrits), il prit place au côté droit, défendit les intérêts du clergé, et attaqua le projet relatif à la liberté de la presse comme produisant les plus grands abus. sous prétexte de les prévenir : « Je le répéterai, dit-il, je ne veux point de la licence de la presse; mais enfin la liberté de publier nos opinions nous est garantie par la Charte; qu'on ne nous en montre pas les bienfaits comme les fruits de la terre promise, auxquels il était défendu de toucher. » M. de Mac-Carthy prit part à la discussion du budget, vota pour la conservation des forêts nationales, pour la restitution des biens non vendus appartenant au clergé et à l'ordre de Malte, et prononça, à la Chambre des députés, un éloge funèbre du prince de Condé, dont la majorité ordonna l'impression. On y remarquait ce passage : « Si ce prince se montra grand pendant la guerre, on le vit, au sein de la paix, s'attacher à d'autres genres de gloire. Il cultiva les lettres avec succès, il protégea les savants et se distingua comme poète et écrivain. Son amour pour les sciences ne lui fit pas négliger cependant l'étude de l'art de la guerre, et la révolution le trouva propre à tout et presque dans la force de l'âge. Aussitôt qu'elle éclata, M. le prince de Condé se fit voir tel qu'il a toujours été, fidèle à son Dieu et à son Roi. Je ne vous montrerai point cet illustre guerrier à la tête d'une armée faible en nombre, mais forte en valeur, je ne citerai point les lieux témoins de ses victoires : vous connaissez comme moi ce qui s'est passé depuis 1789 jusqu'en 1814... » etc. M. de Mac-Carthy échoua, le 13 novembre 1820, avec 51 voix contre 74 à l'élu, M. de Cordoue. Il avait fait partie, en juin 1816, du conseil de guerre qui jugea le général Bonnaire. « Le conseil, rapporte un biographe, était présidé par M. le duc de Maille; mais M. de Maille, plus exercé aux travaux de la guerre qu'au talent de la parole, laissa M. de Mac-Carthy conduire les débats et faire les honneurs de la séance. Il s'acquitta de cette fonction avec beaucoup de grâce, de facilité et surtout de politesse envers l'accusé. » Le même biographe ajoutait : « M. de Mac-Carthy n'a pas justifié comme député les espérances qu'il avait données comme juge. »

MAC-CURTAIN DE KAINLIS (FLORIMOND-BENJAMIN, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Savennières (Maine-et-Loire) le 29 juillet 1764, mort à une date inconnue, était commissaire des guerres, quand il fut élu député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, le 28 germinal an V. Membre du club de Cléry, il fut condamné à la déportation au 18 fructidor; mais il put s'échapper et rejoindre les Chouans, avec lesquels il fit campagne dans la haute-Bretagne et le bas-Anjou, sous le nom de Kainlis, en qualité de major-ordonnateur. Sous le Consulat, il fut autorisé à rentrer dans ses foyers, et demeura éloigné des affaires publiques jus qu'au retour des Bourbons. Nommé sous-intendant militaire le 4 octobre 1820, il fut mis à la retraite le 7 juin 1834.

MAC-MAHON (CHARLES-LAURE MARQUIS DE), pair de France, né à Autun (Saône-et-Loire) le 5 mai 1752, mort à Paris le 26 août 1837, « fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Mac-Mahon, chevalier seigneur suzerain et absolu des villes, pays, châteaux et terres de Seenish, d'Inisch, d'Arcvan, d'Ylan-Magrath, d'Ing, situés dans le comté de Clare et l'île de Fymes, de la ville et pas de Ryen-

canagh, et plusieurs autres terres dans le comté de Limerick, comte d'Eguilly, et de dame Madame Charlotte Le Belin, comtesse d'Eguilly, » descendait d'une ancienne famille irlandaise qui se réfugia en Bourgogne à la chute des Stuarts. Il suivit la carrière militaire, émigra avec les princes, et fut nommé maréchal de camp (1814) à la première Restauration. Dévoué au gouvernement royal, il fut appelé à la pairie le 5 novembre 1827, lors de la nomination des « soixante-seize ». Un biographe écrivait à cette occasion : « Il nous a été impossible de nous procurer les renseignements sur son compte, et même de savoir si son généralat fut obtenu avant ou après la révolution, en deçà ou au delà du Rhin. » Le marquis de Mac-Mahon soutint, jusqu'en 1830, le gouvernement de Charles X. Démissionnaire pour refus de serment à la révolution de juillet, il rentra dans la vie privée.

MAC-MAHON (MARIE-EDME-PATRICE-MARRICE COMTE DE), DUC DE MAGENTA, sénateur du second Empire, président de la République française, né à Sully-sur-Loire (Saône-et-Loire) le 13 mai 1808, neveu du précédent, et l'un des sept enfants de Maurice-François comte de Mac-Mahon, lieutenant général en 1827, et de Mlle Pélagie-Edmée de Riquet de Caraman, fut d'abord destiné à la carrière ecclésiastique, et entra au petit séminaire d'Autun. Mais il en sortit bientôt pour venir à Versailles dans une institution préparatoire à l'École militaire, et fut reçu, en 1825, à l'École militaire de Saint-Cyr. Sorti avec le n° 4, il devint sous-lieutenant d'état-major, prit part à l'expédition d'Alger (1830) et au siège d'Anvers en qualité d'aide-de-camp du général Achard, et fut nommé lieutenant la même année. Capitaine en 1833, il retourna en Afrique, où il se signala dans divers engagements, notamment au col de la Mouzaïa, à la bataille de Staouéli et au siège de Constantine : il fut blessé à la poitrine devant cette ville, le 10 novembre 1837. Chef de bataillon au 10^e chasseurs (1840), lieutenant-colonel au 2^e régiment de la Légion étrangère (1842), colonel du 41^e de ligne (1845), général de brigade (1848), commandant la subdivision de Tlemcen, commandeur de la Légion d'honneur (1849), il fut promu général de division en 1852, et grand-officier de la Légion d'honneur en 1853. Ce rapide avancement se justifiait par la part très active que M. de Mac-Mahon avait prise à plusieurs campagnes et, en dernier lieu, à l'expédition faite au sud de Biskra. En avril 1855, il fut rappelé en France, placé à la tête d'une division de l'armée du Nord, et de là envoyé en Crimée (août), pour y prendre le commandement de la 1^{re} division du général Bosquet. Posté devant Sébastopol, sur le point le plus culminant du parapet, il dirigea, le 8 septembre 1855, à la tête de ses troupes, l'assaut contre Sébastopol, entra dans Malakoff et fut promu (22 septembre) grand-croix de la Légion d'honneur. Le général de Mac-Mahon fut nommé membre du Sénat (24 juin 1856). Il n'eut pas un rôle parlementaire important, les divers commandements dont il fut investi l'ayant empêché de suivre assidûment les séances; toutefois on remarqua et on commenta son opposition isolée, dans la Chambre haute, à la loi de sûreté générale, proposée par le général Espinasse, alors ministre de l'Intérieur. En 1857, M. de Mac-Mahon retourna en Afrique et commanda, sous les ordres du maréchal Randon, la 2^e division, dans la grande expédition de Kabylie. Puis il fut, lors de

l'organisation nouvelle de l'Algérie, par décret du 31 août 1858, investi du commandement supérieur des forces de terre et de mer de la colonie. En 1851, il fut mis à la tête du 2^e corps, destiné à prendre part à la guerre d'Italie, et, le 2 juin, il franchit le premier le Tessin, à la hauteur de Turbigo. Le 4 juin, il eut la plus grande part à la victoire de Magenta, et passa pour avoir, ce jour-là, par son sang-froid sauvé une partie de l'armée et Napoléon III menacé d'être fait prisonnier avec toute sa garde. Le 5, M. de Mac-Mahon fut fait maréchal de France et duc de Magenta sur le champ de bataille. Quelques jours après, il se distingua encore à Solferino. En novembre 1861, il représenta l'Empereur à Berlin aux fêtes du couronnement de Guillaume III, roi de Prusse. De retour en France, il reçut le commandement du 3^e corps d'armée à Nancy (octobre 1862), et, le 1^{er} septembre 1864, il fut nommé gouverneur général de l'Algérie. Partisan du régime militaire, il fut chargé d'appliquer le nouveau système, dont les résultats provoquèrent certaines protestations; entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Lavignerie, archevêque d'Alger, un conflit s'éleva, qui remit sur le tapis l'institution du régime civil en Algérie. Cette institution ayant repris faveur, même dans le conseil des ministres, à l'avènement au pouvoir de M. Emile Ollivier, M. de Mac-Mahon prononça à ce sujet au Sénat, le 21 janvier 1870, un discours où, répondant à M. Michel Chevalier, il exprima sa confiance dans l'avenir de la colonie, sans penser qu'il fût nécessaire de recourir à de nouvelles mesures. Puis il donna à deux reprises, en mars et en juin, sa démission de gouverneur général, qui fut refusée.

Lorsque la guerre eut été déclarée à la Prusse, le maréchal de Mac-Mahon fut appelé à Paris, et désigné pour commander le 1^{er} corps d'armée (juillet 1870). Envoyé en Alsace avec 32,000 hommes, il prit son quartier général à Strasbourg; le 4 août, son avant-garde, commandée par le général Abel Douay, fut battue à Wissembourg, et, deux jours plus tard, écrasé à son tour par le nombre, le maréchal essuya une sanglante défaite à Reichshoffen. Forcé de battre en retraite, après avoir perdu 4,000 prisonniers, 36 pièces de canon, 2 drapeaux, il revint à Châlons, où une nouvelle armée, forte de 120,000 hommes, lui fut confiée; là, il reçut, le 23 août, du ministre Palikao, l'ordre de se porter au secours de Bazaine. Le maréchal, opposé personnellement, a-t-on dit, à ce plan de campagne, consentit cependant à l'exécuter; le 23 août, il commença le mouvement fatal qui devait conduire l'armée à Sedan, et marcha sur Reims et Reims. Le 27 août, il proposa de revenir vers Paris; mais on lui ordonna de poursuivre la marche en avant; le 28, il arriva à Mouzon, et, le 31, il concentra ses troupes sur la rive droite de la Meuse. Le 1^{er} septembre, vers cinq heures du matin, s'engagea une terrible bataille. Deux heures plus tard, le maréchal de Mac-Mahon, grièvement blessé à la cuisse, remettait au général Ducrot le commandement en chef que prit peu après le général de Wimpffen. Prisonnier sur parole, M. de Mac-Mahon fut transporté à Pouvaux-Bois, sur la frontière belge, puis, sa blessure guérie, se rendit à Wiesbaden, en Allemagne, où il fut interné. Revenu en France (mars 1871), il accepta de Thiers, chef du pouvoir exécutif, le commandement de l'armée de Versailles, chargée de combattre le gouvernement communaliste et de reprendre Paris. Vainqueur,

après les sanglantes journées de mai, il rétablit l'état de siège, et resta maître de la ville jusqu'au 1^{er} juillet, époque où le général Ladmirault fut investi des fonctions de gouverneur. Il rentra alors dans la vie privée, après avoir refusé, à plusieurs reprises, une candidature à l'Assemblée nationale, que lui offrirent, à plusieurs reprises, les conservateurs de la Seine et de la Charente-Inférieure; il refusa encore la succession éventuelle de Thiers à la présidence de la République, et, lorsqu'à la suite du vote du 20 janvier 1872, le chef du pouvoir donna sa démission, le maréchal se rendit auprès de lui pour lui demander, au nom de l'armée, de conserver ses fonctions. Mais les événements du 24 mai 1873 vinrent modifier ces sentiments. En attendant que la majorité monarchiste pût s'entendre sur le choix d'un roi, M. de Mac-Mahon fut élu, dans la séance de nuit du 24 mai, président provisoire de la République par 390 voix. Il accepta, après quelque hésitation, les fonctions que M. Buffet vint lui offrir au nom du parlement, et, dans une lettre à l'Assemblée, il déclara qu'il continuerait avec elle « l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. » Le lendemain il constitua son ministère, formé des principaux chefs de la coalition des droites : MM. de Broglie, Batbie, Ernoul, Beulé, de la Boullerie, etc. Le 26 mai, M. de Broglie, chef du nouveau cabinet, vint lire à l'Assemblée un message du nouveau président qui s'y traçait le rôle personnel le plus modeste, se bornant à considérer le poste où il était placé « comme celui d'une sentinelle qui veille, disait-il, au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. » Le maréchal se tint à l'écart de tout débat de la Chambre, laissant son ministère organiser, par les moyens qu'il jugea convenables, ce gouvernement « de l'ordre moral », qui réunit contre lui, à l'Assemblée et dans le pays, toutes les nuances du parti républicain. On trouvera à d'autres articles (*Broglie, Buffet*, etc.) le détail des événements qui signalèrent la présidence du Maréchal : parmi les actes qui parurent répondre plus particulièrement à sa pensée intime, rarement exprimée, on a cité : le décret promulguant la reconstruction de la colonne Vendôme (1^{er} juin 1873), la réorganisation du chapitre de Saint-Denis (29 juin), le payement intégral de l'indemnité de guerre (5 septembre), la création de dix-huit corps d'armée régionaux et d'un corps d'armée distinct pour l'Algérie (30 septembre).

Le 6 novembre suivant, lors de la rentrée de l'Assemblée, M. de Mac-Mahon lui ayant demandé par un nouveau message de donner au régime actuel plus de stabilité et d'autorité, une proposition tendant à assurer au maréchal un pouvoir de dix années fut immédiatement déposée par le général Changarnier. Tandis qu'elle soulevait de vifs débats au sein de la commission parlementaire, des pourparlers, auxquels le Maréchal semble être resté personnellement étranger, se poursuivaient pour le rétablissement de la « monarchie légitime ». Ces pourparlers ayant échoué, le Maréchal signa un second message, dans lequel il abaissait de dix ans à sept ans la durée des pouvoirs qu'il demandait : la loi du *septennat* fut votée le 19 novembre par 378 voix contre 310. Elle prescrivait, en outre, l'élection, dans les trois jours qui suivaient sa promulgation, d'une commission de trente membres chargée de l'examen des lois constitutionnelles. Vers la même époque, M. de Mac-Mahon usa de son

droit de grâce pour commuer en vingt ans de réclusion la peine de mort infligée par le conseil de guerre à son ancien compagnon d'armes Bazaine. Evitant de se mêler directement aux luttes parlementaires, M. de Mac-Mahon fit entendre, dans une visite au tribunal de commerce, le 4 février 1874, des paroles qui déplurent très vivement à la droite légitimiste, et dont la conséquence fut la chute du cabinet de Broglie, le 16 mai suivant. Le maréchal appela alors au pouvoir MM. de Cissey et Tailhand, sans s'écarter d'ailleurs de la politique précédemment suivie. A la proposition de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia en faveur du rétablissement de la monarchie, il répondit, le 9 juillet, par un message dans lequel il réclamait des « institutions régulières propres à assurer au pays le calme, la sécurité, l'apaisement ». Le 10 juillet 1874, un remaniement ministériel appela M. de Chabaud-Latour à remplacer M. de Fourton, et M. Mathieu-Bodet à succéder à M. Magne. Pendant les vacances parlementaires, le maréchal parcourut les départements de l'Anjou, de la Bretagne et du Nord, et fit appel, dans maints discours, aux conservateurs de toutes nuances, sans en excepter, semblait-il, les plus modérés des républicains. Désireux de voir voter les lois constitutionnelles par l'Assemblée, il l'invita à discuter le moins la loi sur la création du Sénat, « institution que paraissent réclamer le plus impérieusement les intérêts conservateurs. » Le 21 janvier 1875, la loi sur les pouvoirs publics vint en délibération ; elle fut votée définitivement, comme on sait, le 25 février suivant. Après ce vote, le maréchal confia le soin de former un ministère à M. Buffet, dont l'insuffisante popularité valut à la politique qu'il représentait un quadruple échec électoral, le 20 février 1876; le maréchal se tourna alors vers le centre gauche. M. Dufaure, président du conseil, admit l'élément républicain dans le ministère qu'il dirigea, et dont firent successivement partie M. Ricard, puis M. de Marcère. Cependant la majorité monarchiste du Sénat se montrait systématiquement hostile aux dernières tentatives de conciliation du chef du pouvoir : cette hostilité s'accrut encore, après que M. Jules Simon eut succédé (12 décembre 1876), comme président du conseil, à M. Dufaure. Certains mandements d'évêques ayant donné lieu, le 4 mai 1877, à un ordre du jour « anti-clérical » de M. Leblond, ordre du jour que votèrent les gauches après une ardente discussion, le maréchal fut nettement invité par les chefs du parti conservateur et catholique à se séparer de M. Jules Simon, dont l'abstention dans certains débats était compromettante. Peu de jours après, le 16 mai, le maréchal adressait au président du conseil une lettre qui contenait ce passage : « L'attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues. Une explication à ce sujet est indispensable, car, si je ne suis pas responsable comme vous envers le parlement, j'ai une responsabilité envers la France, dont, aujourd'hui plus que jamais, je dois me préoccuper. » La démission collective du ministère suivit immédiatement ce document, et MM. de Broglie, de Fourton, Brunet, Paris, Caillaux et de Meaux furent appelés aussitôt avec MM. le général Berthaut et Decazes, membres du ministère précédent, à constituer un cabinet de lutte contre la majorité républicaine de la Chambre; celle-ci répondit, après une prorogation d'un mois, par le vote célèbre de l'ordre du jour de

déliance et de blâme, dit des 363. A l'instigation des hommes politiques de la droite, M. de Mac-Mahon obtint du Sénat la dissolution de la Chambre, et alors commença une nouvelle période de crises, où des essais de compression administrative se heurtèrent à la résistance légale du parti républicain tout entier. La personnalité du Maréchal se trouvant découverte en quelque sorte par ses derniers actes, le chef des « 363 », Gambetta, le mit en demeure, dans son discours de Lille, d'avoir à « se démettre ou à se soumettre ». M. de Mac-Mahon s'efforça pourtant d'échapper à ce dilemme. Une nouvelle série de voyages officiels, à Bourges, à Evreux, à Caen, à Cherbourg, à Angoulême, à Poitiers, à Tours, etc., lui fournit plusieurs occasions de protester contre certaines interprétations données à sa politique ; de vives manifestations en faveur de la République accueillirent chacun de ses discours. Rentré à Paris, il signa le décret de convocation pour les élections générales, se défendit, dans un manifeste au peuple français contre-signé par M. de Fourton, de « vouloir renverser la République », et déclara en même temps que son devoir grandissant « avec le péril », il resterait pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs. Bien que le gouvernement du Maréchal eût soutenu officiellement, dans chaque circonscription électorale, les candidats de la droite, cette campagne n'eut pas le résultat que les monarchistes en attendaient. Les 363 furent en grande majorité réélus, et l'opposition obtint une majorité de 120 voix. Le cabinet de Broglie-Fourton n'en resta pas moins à son poste, jusqu'à ce que, l'appui des « constitutionnels » lui faisant défaut, il dut se retirer pour faire place au cabinet extra-parlementaire présidé par le général de Rochebouët (23 novembre). L'opinion y vit une menace de coup d'Etat. La Chambre ayant manifesté aussitôt son refus d'entrer en communication avec le nouveau ministère, le maréchal de Mac-Mahon songea à donner sa démission, puis se décida, non sans hésitation, à faire appeler M. Dufaure, et à lui confier, le 13 décembre, la mission de constituer un ministère pris, cette fois, dans les rangs de la majorité. Un message, d'un ton et d'un style bien différents de ceux qui l'avaient immédiatement précédé, fit connaître au pays que le président de la République n'entendait pas « ériger en système de gouvernement l'exercice du droit de dissolution ». A partir de ce moment, le maréchal de Mac-Mahon se renferma dans l'accomplissement discret et silencieux du mandat qu'il tenait de la Constitution. On considéra cependant comme son œuvre à peu près personnelle le discours qu'il prononça le 1^{er} mai 1878, jour de l'ouverture de l'Exposition universelle; ce discours se terminait par un appel à « l'esprit de concorde, au respect absolu des lois, à l'amour ardent et désintéressé de la patrie. » Mais les secrètes préférences du Maréchal n'étaient ni pour la République, ni surtout pour les républicains. Trois semaines après le premier renouvellement partiel du Sénat, renouvellement qui fit passer la majorité à gauche, M. de Mac-Mahon saisit le prétexte d'un dissentiment avec ses ministres, sur le projet de loi concernant les grands commandements militaires, pour donner sa démission (30 janvier 1879). Le jour même, M. Jules Grévy fut proclamé, par le Congrès, président de la République. Le maréchal de Mac-Mahon, rentré dans la vie privée, est resté, depuis cette époque, absolument étranger aux affaires publiques. On a de lui un *Rapport* sur les opéra-

tions de l'armée de Versailles en mai 1871. M. de Mac-Mahon est haut dignitaire des principaux ordres étrangers.

MACAIRE DE ROUEMONT (JULIEN-VINCENT), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 10 mars 1759, mort à Vannes (Morbihan) le 26 octobre 1831, fils unique de « Julien-Nicolas Macaire, sieur de Rougemont, docteur-médecin en la faculté de Montpellier, résidant à Redon, et de Marie-Françoise Le Clerc, » était vérificateur des domaines dans la juridiction de Morlaix, lorsqu'il épousa, le 30 mai 1791, à Quintin (Côtes-du-Nord), Marie-Charlotte Guesnon de Penanster. Il fut élu, grâce à l'influence de cette famille, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, le 15 vendémiaire an IV, par 197 voix (379 votants). Une réclamation qu'il adressa à ses collègues de la commission des inspecteurs (22 pluviôse an V) fournit d'assez curieux détails sur les moyens de communication alors existant entre les provinces de l'Ouest et la capitale : « Je partis, y est-il dit, de chez moi le 1^{er} brumaire an IV, et arrivai à Saint-Brieuc le même jour. Tout le pays, jusqu'à Laval, était occupé par les Chouans, le courrier de la malle n'arrivait que tous les 20 jours, et les diligences passaient à peine une fois chaque mois. Je dus donc m'embarquer pour Saint-Malo; mais, contrarié par les vents, je fus retenu 4 jours à Saint-Brieuc; arrivé à Saint-Malo, le contre-amiral Cornic me fit donner, vu l'absence de navire pour le service du port, au bout de cinq jours, passage à bord d'une chaloupe canonnière pour Grandville où je dus attendre deux jours une voiture d'occasion pour Caën. A Caën, toutes les places étant retenues dans la voiture publique pour quinze jours, je dus acheter la place d'un particulier et l'indemniser de ses frais de retard. » Enfin, le 19 brumaire, il arriva à Paris. Il prit plusieurs fois la parole au Conseil, notamment pour proposer de faire acquitter les seules dépenses de l'administration par la trésorerie, pour faire allouer des fonds spéciaux au ministère de la Justice, et sur la réligibilité des ex-membres de la Convention. A l'expiration de son mandat, il fut nommé, le 23 floréal an VII, directeur de l'enregistrement et des domaines à Chartres (Eure-et-Loir). Lié d'une étroite amitié avec ses compatriotes Janzé et Defermon, avec lesquels il avait fait ses études de droit, il fut élu par le Sénat conservateur, le 14 vendémiaire an XII, député des Côtes-du-Nord au Corps législatif. Il renouça plus tard à la carrière politique, et revint occuper à Vannes la place de directeur dans son ancienne administration.

MACAYE (PIERRE-NICOLAS HARANEDER, VICOMTE DE), député en 1789, né à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) en 1758, mort à une date inconnue, propriétaire dans sa ville natale, fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Labour (Ustaritz), le 23 avril 1789. Il se mêla d'abord aux novateurs, demanda l'abolition des privilèges, et proposa, lors des troubles de Nîmes, de faire mener à la barre de l'Assemblée les signataires de la protestation des soi-disant catholiques. Mais, effrayé de la marche des événements, il passa bientôt dans la minorité, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets de la Constituante. Il disparut ensuite de la scène politique.

MACDONALD (JACQUES-ETIENNE-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, pair de France, né à Sedan (Ardennes) le 17 novembre 1765, mort à Courcelles (Seine-et-Oise) le 25 septembre 1840, issu d'une famille écossaise qui suivit Jacques II en France, servit d'abord dans la légion irlandaise, puis dans le régiment de Dillon, et fit ses premières armes en Hollande en 1784, sous le comte de Maillebois. Bien qu'à la Révolution tous les officiers de son régiment eussent émigré, il resta en France, fut attaché à l'état-major de Beurnouville, puis à celui de Dumouriez, se distingua à Jemmapes, et devint peu après colonel de l'ancien régiment de Picardie. Général de brigade en 1795, il contribua à la prise de la flotte hollandaise en forçant le passage du Wahal sur la glace et sous le feu des ennemis. Général de division l'année suivante, il se signala à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie; au moment de la paix de Campo-Formio, il passa sous les ordres de Berthier, et fut nommé gouverneur de Rome en 1798. Une grande agitation régnait alors dans les Etats pontificaux, à la nouvelle que l'armée napolitaine marchait sur Rome. Macdonald dut réprimer énergiquement l'effervescence, puis il évacua la ville avec ses troupes, poursuivi par Mack, qui, malgré la supériorité du nombre, fut battu à Otricoli. Macdonald et Championnet envahirent à sa suite le royaume de Naples, et s'emparèrent de Capoue. Championnet ayant été arrêté par ordre du Directoire en mars 1799, Macdonald le remplaça dans le commandement de l'armée, et s'efforça de mener à bien la soumission des territoires occupés. Mais les succès de Schérer le forcèrent de remonter vers le nord. Sur la Trebbia, il rencontra l'armée austro-russe de Souwarow et lui livra pendant trois jours un si furieux combat que le général russe, quoique victorieux, s'écria : « Encore un semblable succès et nous aurons perdu la Péninsule ! » Macdonald voulait encore livrer une dernière bataille, mais le conseil de guerre s'y opposa; il battit donc en retraite, et put faire près de Gènes sa jonction avec Moreau. Rentré peu après en France, par suite de son état de santé, il aida au 18 brumaire, fut appelé par Moreau au commandement de l'aile droite de l'armée du Rhin, et devint, après Marengo, général en chef de l'armée de réserve (24 août 1800). Après avoir péniblement traversé le massif du Splügen, il pénétra dans le Trentin, menaçant ainsi les flancs de l'Autriche, quand la convention de Trévise mit fin à ces brillantes opérations. Chargé d'une mission extraordinaire en Danemark, il fut nommé, à son retour, grand-officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Ayant pris la défense de Moreau lors de son procès, il tomba en disgrâce, ne fut point nommé maréchal et ne reçut aucun commandement actif. Le 1^{er} décembre 1805, il écrivait de Grand-Pré (Ardennes) à un ami : « Dès mon enfance jeté dans la carrière des armes, j'ai le regret de la terminer à une époque où l'étude, la raison et l'expérience pouvaient me faire mettre à profit un art que j'ai tant étudié. Ce qui adoucit pourtant mes regrets et me résigne à la fois, c'est une conscience pure, sans tache et à l'abri de tout reproche. » Il ne fut rappelé à l'activité qu'en 1809, au moment de la campagne du Danube. Il força l'Isongo, s'empara de Laybach, où il trouva d'immenses approvisionnements, et, après la victoire de Raab à laquelle il contribua, fit jonction avec l'empereur près de Vienne. A Wagram, il enfonça le centre de l'ennemi et